

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 10

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 10

date de la convocation :

10 novembre 2023

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/11 N°10

Objet de la Délibération :
Remboursement « Etude
faisabilité site de transfert
Dugny sur Meuse »

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS,
J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, J-L.DURET, B.GOEURIOT,
P.HENRY

Était excusés :

Suppléants présents :

Considérant que dans le cadre des études préalable à la construction de notre centre de transfert, nous avons arrêté le choix d'un terrain sur la commune de Dugny sur Meuse, en accord avec la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée.

Vu la renonciation de la vente par la Communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée, propriétaire du terrain,

Considérant que, suite à ce désistement, des études supplémentaires ont du être engagées par le SMET (avenant de 6400€ HT au contrat d'AMO pour la construction d'un centre de transfert)

Considérant l'engagement pris par communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée de rembourser les frais d'études supplémentaires à la charge du SMET (6400€ HT)

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

ACTE le principe de remboursement par la Communauté de Communauté des frais engagés par le SMET à hauteur de 6 400€

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

